



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

N° B12_03_2026_04 - Subvention à l'association Festiv'Agri pour l'édition de la Foire agricole 2026

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	19	3	22	8

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 6 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le douze mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BLANCHET Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Subvention à l'association Festiv'Agri pour l'édition de la Foire agricole 2026

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux

associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Vu la demande de subvention de l'association Festiv'Agri en date du 22 janvier 2026 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association Festiv'Agri, située à Lezay, a sollicité la communauté de communes Mellois en Poitou le 22 janvier 2026 afin de bénéficier d'une subvention pour l'édition 2026 de la Foire agricole.

L'objet de cette association est de valoriser le milieu agricole et en particulier ses filières d'élevage. Ces missions rejoignent les enjeux du projet agricole et alimentaire territorial de Mellois en Poitou, qui est l'un des piliers de la stratégie d'attractivité économique de la collectivité.

Chaque année, les 50 bénévoles de l'association Festiv'Agri organisent au printemps un concours national de bovins de boucherie de haute qualité et, en juin, cette Foire agricole.

Pour ces manifestations, l'association utilise et valorise les équipements du marché aux veaux de Lezay, deuxième marché aux veaux de France.

Du 22 au 24 août 2025, la Foire Agricole a accueilli le concours national de la race Blonde d'aquitaine comptabilisant 8000 entrées, 91 exposants et partenaires, 180 éleveurs venus de toute la France.

Fort de cette édition exceptionnelle, l'association Festiv'Agri s'investit dans l'organisation de la Foire agricole 2026 qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin.

Au programme 2 concours nationaux pour les races Parthenaise et Bazadaise, ainsi que le concours Régional de la race Blonde d'Aquitaine. Ce sont environ 500 bovins qui sont attendus.

En complément, les organisateurs prévoient un concours caprin et un concours ovin.

Considérant l'ampleur nationale de cet évènement exceptionnel et le rayonnement sur l'image et la notoriété du territoire ;

Considérant le budget prévisionnel de l'opération qui s'élève à 180 000 € ;

Considérant que la communauté de communes Mellois en Poitou animera un stand pour valoriser l'agriculture du territoire et les actions qu'elle mène au titre du Projet Agricole et Alimentaire Territorial. Une dépense à hauteur de 950 € est ainsi prévue pour la réservation du stand.

Il est proposé d'octroyer à l'association une subvention de 4 050 €. Pour le versement de cette dernière : un premier acompte de 50% sera réalisé suite à l'adoption de la présente délibération, et le solde sera versé à réception du bilan qualitatif et financier de cet évènement.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'octroi d'une subvention de 4 050 € à l'association Festiv'Agri pour l'édition 2026 de la Foire agricole, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2026 ;
- AUTORISER le versement de 950 € lors de la réservation du stand au nom de Mellois en Poitou ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président